

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH
SDevRH/SB/JYB/RM/MA N° 2024 - 301

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°3 BAP A " Ingénieur biologiste en analyse de données " est composé comme suit :
-------------------------	--

<u>Président :</u>	M. Luc Martin IR - Inserm
<u>Experts :</u>	M. Kévin LEBRIGAND IR - Cnrs M. Joachim LUPBERGER DR2 - Inserm
<u>Représentants :</u>	Mme Sandrine IMBEAUD IRHC - Cnrs Mme Rym KAMOUN IR - Inserm M. Dorian OBINO CRCN - Inserm M. Hervé SEITZ CR - Cnrs M. Romain VALABREGUE IR - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Mme Meriem GARFA IR - Inserm

Fait à Paris, le 09/09/2024

Pour le Président-directeur général,